

Reunion du 27 Septembre 1991
(20h30)

Etaients presents M. M. M. Tomelle, Borel, Lenoir, Belliot, Langois, Garnier, Phol, Chauvin,
Normand, Richer, Fortin, Carlin, Mme Haux, M. Duhaime, M. Thibault.

M. Thibault assistait également a la reunion.

1) Suivi du dossier de construction des logements locatifs, route de Louvain:

Les membres du Conseil Municipal ont retenu la construction de 3 logements a savoir 2 de type F3 et 1 de type F4. Toutefois ceux-ci devraient a combler la difference de cout entre 1 logement de plein pied et 1 logement a l'etage. D'autre part, suite a la consultation lancee aupres de 4 architectes, il a ete decide de retenir l'offre de M. Jeullard Alain, qui est la plus interessante. M. le Maire est autorise a signer les marches et les avenants eventuels. En ce qui concerne le projet de Contre-municipale une etude aupres des parents d'elèves dans le pris sera faite.

2) Travaux Adduction Eau potable:

M. le Maire informe les membres que les travaux seront realises par la STURNO-SANTERNE qui a depose l'offre la plus interessante et que ceux-ci debuteront avant la fin de l'annee. D'autre part, un emprunt de 160.000.000 francs sera contracte pour financer ces travaux. M. le Maire est charge de contacter differents organismes bancaires.

3) Vente de l'ancien Mairie d'Orgeres.

M. le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de l'estimation faite par les services fiscaux. Celle-ci est de l'ordre de 80.000 F a 100.000 F. Toutefois les membres du Conseil Municipal decident de mettre en vente cet immeuble pour le prix de 130.000 F. M. Leconte, notaire a Carrouges est charge de la vente. M. le Maire est autorise a signer toutes les pieces necessaires.

4) Entretien du Cimetiere.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que il est prisé d'attribuer le monopole du creusement des fosses et des exhumations a une

entreprise. Il est bien précisé que les tarifs pratiqués pour les travaux sont des tarifs donnés par les services préfectoraux. Une note de service publique a eu lieu et a donné les résultats suivants.

Favorable : 3

Contre : 11

Absentéisme : 1

Il ne sera donc pas signé de contrat d'entretien avec l'entreprise

5) Révision des loyers des logements locatifs route de Carouages

Ces loyers seront augmentés avec effet au 01/07/1991 et ce en prenant pour base l'indice applicable du 4^e trimestre de l'année précédente, ce qui donne les loyers suivants.

Logements n°1 & 2 : $1177,23 \times 952 : 927 = 1208,97$

Logement n°3 : $1180,39 \times 952 : 927 = 1212,22$

Logement n°4 : $1337,53 \times 952 : 927 = 1373,60$

Logement n°5 & 6 : $673,68 \times 952 : 927 = 691,84$

Les cautions afférentes aux différents logements subiront les mêmes augmentations.

6) Vente Anciens portails de la Mairie

Suite à la consultation qui a été faite pour la vente des 2 anciens portails de la Mairie, 2 offres seulement ont été déposées en Mairie. Après examen de celles-ci, il est décidé de les vendre à M. Martin Stéphane qui a fait l'offre la plus intéressante (2.000.000F)

7) Réflexion sur le dossier "Rapport d'étude sur l'avenir des petites écoles rurales".
Mr le Maire donne connaissance du rapport fait par l'inspection académique sur l'avenir des petites écoles rurales.

8) Participation de la Commune dans l'opération des "livres pour les écoles"

Une subvention de 3.000,00 francs sera versée à chaque école pour l'achat de livres.

3) Augmentation des heures de ménage à l'École et à la Mairie

Les membres du Conseil Municipal, considérant que Mme Delaune Jacqueline, femme de ménage, à l'École et à la Mairie, ne dispose pas avec de temps pour effectuer correctement son travail, décident de lui allouer une heure supplémentaire par semaine. Le temps de travail de Mme Delaune sera, en conséquence, le suivant.

- 3 heures de ménage à l'École par jours de classe, soit 2 heures le samedi
- 2 heures de ménage à la Mairie, en précisant que si à certaines périodes 2 heures représentent trop de temps, la différence devra être reportée sur le ménage de l'École.

4) Numérotation des habitations dans le lotissement des Thuysas et dans le Bourg.

M. le Maire informe les membres que une personne demande à ce que les habitations situées au lotissement des Thuysas soient numérotées et que Mme Tellecan demande la même chose pour toutes les habitations du Bourg à 1 vote pour et 14 contre, ces demandes sont rejetées.

11) Fixation date repas du CCAS.

Celui-ci est fixé au Dimanche 27 Octobre.

12) Réclamation de M. Perate François sur les tarifs de l'eau appliqués par le syndicat intercommunal des eaux de Cognac, Font et St Michel des Andaines.

M. le Maire informe les membres que M. Perate François se plaint des tarifs appliqués pour l'eau par le syndicat de Cognac, Font et St Michel des Andaines. En effet ceux-ci sont beaucoup plus élevés que ceux de la Commune mais il n'y a aucune possibilité d'intervention. D'autre part M. Perate n'est pas le seul dans ce cas car 3 autres syndicats ont également des ébousis sur la Commune.

[Handwritten signatures and initials]